

Commune
de
HEILIGENSTEIN
67140 HEILIGENSTEIN
☎ : 03 88 08 90 90
Fax : 03 88 08 46 17
E-Mail : mairie@heiligenstein.fr



Portant réglementation sur l'interdiction de stationnement à HEILIGENSTEIN, dans la Rue de l'Ours, la Rue de la Montagne et la Rue du Rosenberg pour permettre aux engins d'accéder à la Zone de Travaux

Le Maire de la commune de Heiligenstein

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de la Société CIRCET par l'intermédiaire de M. PERRET Stéphane, en date du **17 Janvier 2024**, qui souhaite effectuer des travaux d'installation d'une antenne relais au Rosenberg.

Vu l'Arrêté Municipal Temporaire N°02/2024 établi par la Commune de HEILIGENSTEIN.
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public durant les travaux ;

ARRETE :

Article 1. Dans le cadre de l'implantation de l'Antenne Relais Orange, **Le 12 Février 2024, jusqu'à la fin des travaux**, les engins de chantier de la société CIRCET emprunteront les rues du village suivantes pour accéder à la zone de travaux, à savoir :

- Rue de l'Ours
- Rue de la Montagne
- Rue du Rosenberg

Article 2. Le stationnement de tous véhicules sera interdits dans les rues concernées, à savoir :

- Rue de l'Ours
- Rue de la Montagne
- Rue du Rosenberg

- La circulation de tous véhicules est quant à elle toujours possible ;

Article 3. La signalisation sera mise en place par les services de la mairie.

Article 4. le Maire de la Commune de Heiligenstein
le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin
sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

DESTINATAIRES :

- Le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin ;
- Le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Barr ;
- Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin ;
- Le Chef de la Police Municipale de Barr ;
- Le Chef de Corps des Sapeurs-Pompier de Heiligenstein ;
- Le Directeur du Centre technique du Conseil Départemental de Barr ;
- Le pétitionnaire, M. Stéphane PERRET pour la Société CIRCET.

HEILIGENSTEIN, le 30/01/2024

Le Maire,
Jean-Georges KARL

